



## Litige avec artisan - travaux à refaire

Par **man1980**, le **07/08/2012** à **23:14**

Bonjour,  
J'ai fait construire en début d'année (MARS) une maison neuve par un maître d'œuvre, ma maison a été livrée en HE HA en JUIN, jusqu'à là pas de problème.  
Par contre après pour des questions de budget, et de délai (vacances), j'ai voulu passer par une autre entreprise du bâtiment pour me faire les travaux plâtrerie / chape, carrelage, et là j'ai eu des soucis car :  
- Les délais ont dérapés, malgré nouveau devis avec dates signés  
- Les travaux de plâtrerie ont été pas réalisés de manière professionnelle (plâtrerie bâclée, BA13 gris dans la salle de bain, mauvaise épaisseur laine de verre)  
- Chape mal réalisée : faite en plusieurs fois avec des dosages différents, mauvais dosage à plusieurs endroits (pas de liant), problèmes de niveaux et de hauteur..  
Bref, j'ai dû faire arrêter les travaux avec l'artisan, car sans mon accord il allait tout de même poser le carrelage par dessus.  
Heureusement j'ai mandaté un expert qui est venu le jour même où l'artisan sans me le dire allait poser le carrelage que j'avais acheté, alors que je lui avais demandé de tout refaire (il n'a pas pris en compte ma demande). Pour l'expert, son rapport indique qu'il y a des malfaçons dans la plâtrerie + l'isolation et que la chape ne respecte pas le DTU et est impropre à son utilisation (pour pose carrelage). J'ai donc repris les clés ce jour là, en lui demandant de tout refaire, et je viendrais lui ouvrir à ce moment là.  
Suite à cela, j'ai aussitôt envoyé un recommandé à l'artisan en lui demandant de tout stopper, et de venir casser la chape (avec une mise en demeure avec AR), il n'a rien voulu faire, au bout d'une semaine j'ai donc fait venir un autre ouvrier qui a tout cassé.  
Le problème que cela engendre pour moi, c'est que l'artisan n'ayant pas voulu refaire la chape :  
- Le retard déjà présent de plus de semaines en + s'est accentué  
- Je donc payer un loyer plus cher, un mois au lieu d'un demi mois  
- Obligé de payer au moins 2 semaines de terrain de camping en Septembre car à la rue autrement  
- Frais pour la garde de ma cuisine cuisine (prévue fin JUILLET)  
- J'ai dû payer la démolition de la chape / Je vais devoir en payer une nouvelle  
- Période de vacances pour trouver les artisans  
- Artisan qui demande son chèque  
De plus à mon avis les documents signés avec l'artisan sont nuls (mentions sur les devis, pas de contrat de travaux conformes. Il n'a

apparemment pas de décennale.  
Comment peut-on faire ? Peut-on demander des indemnités ? Comment peut-on se défendre ?  
Merci